

Approbation de la modification des règles de validation du module de TP « projet stage » de la Licence de Chimie

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 26 septembre 2023

Délibération 2023/09/CFVU – 97

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

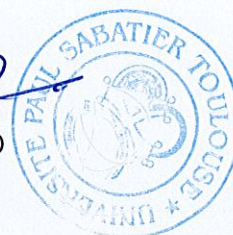
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la modification des règles de validation du module de TP « projet stage » de la Licence de Chimie.

Toulouse, le 26 septembre 2023

Le Président

Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de voix favorables : 21
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

Modifications offre de formation 2023/2024

Département d'enseignement: Chimie

Formation : Licence de Chimie parcours MOL, MAT et PPC

L CHI Mat (K3CHME v221) ; L CHI PPC (K3CHPE v221) ; L. CHI Mat (K3CHME v221)

ou si code année : KACHAE, KACHBE, K1COSE, K1CHIE, K2CHIE, K3CHME, K3CHCE, K3CHPE

L'ensemble des demandes ci-dessous concernent des modifications de M3C pour lesquelles nous souhaiterions ne pas voire appliquer la règle de seconde chance utilisée en 2022/2023 pour toutes les UE de la Lflex. Nous justifions dans chaque cas pourquoi cette modalité de seconde chance n'est pas judicieuse.

1 - UE DVE - KTRDIE00 & KTRDPE00

Description du changement :

4 notes :

1. Oral et poster fait en groupe (35%)
2. 3 QCM (sur BU, SCUIO et CRL) (15%)
3. 2 compte rendus (10%)
4. 1 rapport (40%)

Pas de seconde (= une note remplace toutes celles qui lui sont inférieures) dans les M3C de cette UE.

Argumentation du changement :

L'évaluation est constituée de 8 notes. Comme il s'agit d'une UE de projet, aucune n'est récapitulative et ne peut prendre le pas sur les autres. La multiplication des évaluations permet une évaluation continue du travail et des acquis.

Dans chaque cas, les durées pour réaliser le travail sont longues (2 semaines minimum), donc un étudiant malade quelques temps peut tout à fait décaler un rendu.

Possibilité d'organiser un oral seulement pour un groupe qui n'aurait pas pu passer avec les autres dû à des contraintes fortes (maladie, autre).

La notion d'épreuve de seconde chance n'a donc pas de sens pour cette UE. Le CCI, composé de 8 notes apparaît suffisant. En 22-23, le mécanisme de seconde chance (sur le rapport) a conduit plusieurs étudiants à ne pas faire le travail oral et poster et à ne pas faire les 3 QCM (donc à ne pas aller au SCUIO, BU et CRL) ce qui vide de sens cette UE.

2 - UE Stage PS - KCHSPI91

Description du changement :

4 notes :

1. Evaluation Encadrant (10%)
2. Rapport (25%)
3. Présentation orale (25%)
4. Questions (40%)

Epreuves de substitution : Oral de 30 minutes pour les étudiant.e.s ayant un ABJ à l'épreuve oral (qui inclu Présentation orale + Questions).

Pas de seconde (= une note remplace toutes celles qui lui sont inférieures) dans les M3C de cette UE.

Argumentation du changement :

L'évaluation est constituée de 4 notes. Il s'agit d'une UE de stage, aucune n'est récapitulative et ne peut prendre le pas sur les autres. La notion d'épreuve de seconde chance n'a donc pas de sens pour cette UE. Le CCI, composé de 4 notes apparait suffisant pour qu'un.e étudiant.e valide cette UE en fournissant un travail régulier.

3 - UE Projet structurant et professionnalisant PPC - KCHPPI41

Description du changement :

4 notes :

1. Rapport intermédiaire : (i) résumé des recherches bibliographiques – méthode - pertinence par rapport au sujet (ii) plan du futur rapport (15%)
2. Rapport final en français : (i) positionnement du projet dans un contexte industriel (ii) procédés mis en œuvre (maximum 20 pages, 10 à 15 références bibliographiques) (25%)
3. Evaluation du tuteur. Gestion du projet par le groupe (20%)
4. Soutenance orale en français : (i) présentation (qualité du support et du discours) (ii) réponses aux questions du jury (compréhension du domaine scientifique)

Epreuves de substitution : Oral de 30 minutes pour les étudiant.e.s ayant une ABJ à l'épreuve oral.

Pas de seconde (= une note remplace toutes celles qui lui sont inférieures) dans les M3C de cette UE.

Argumentation du changement :

L'évaluation est constituée de 4 notes. Il s'agit d'une UE de projet, aucune n'est récapitulative et ne peut prendre le pas sur les autres. La notion d'épreuve de seconde chance n'a donc pas de sens pour cette UE. Le CCI, composé de 4 notes apparaît suffisant pour qu'un.e étudiant.e valide cette UE en fournissant un travail régulier.

4 - UEs Stage - KCHIJ51 , KCHIPJ51, KCHIJ61, KCHIPJ61

Description du changement :

3 notes :

1. Note de stage (mise par l'encadrant) : 30%
2. Note de rapport de stage : 35%
3. Note de soutenance : 35%

Epreuves de substitution : Oral de 30 minutes pour les étudiant.e.s ayant un ABJ à l'épreuve oral.

Pas de seconde (= une note remplace toutes celles qui lui sont inférieures) dans les M3C de cette UE.

Argumentation du changement :

L'évaluation est constituée de 3 notes. Il s'agit d'une UE de stage, aucune n'est récapitulative et ne peut prendre le pas sur les autres. La notion d'épreuve de seconde chance n'a donc pas de sens pour cette UE. Le CCI, composé de 3 notes apparait suffisant pour qu'un.e étudiant.e valide cette UE en fournissant un travail régulier.

5 - Connaissance du milieu professionnel - KPHXIR21 et KPHXPR21

Description du changement :

3 notes :

1. Régularité du travail, petits points au fil du temps (20%)
2. Rapport écrit (40%)
3. Oral (40%)

Epreuves de substitution : Oral de 30 minutes pour les étudiant.e.s ayant un ABJ à l'épreuve oral.

Pas de seconde (= une note remplace toutes celles qui lui sont inférieures) dans les M3C de cette UE.

Argumentation du changement :

L'évaluation est constituée de 3 notes. Il s'agit d'une UE de projet, aucune n'est récapitulative et ne peut prendre le pas sur les autres. La notion d'épreuve de seconde chance n'a donc pas de sens pour cette UE. Le CCI, composé de 3 notes apparait suffisant pour qu'un.e étudiant.e valide cette UE en fournissant un travail régulier.

Description du changement :

4 notes :

1. CC1 : 20% (Compétence 1) : moyenne de 2 évaluations en ligne
Une évaluation en début semestre CC1-1, une seconde évaluation en fin de semestre CC1-2
2. CC2 : 20% (compétence 5) : Compte rendu de chimie organique
Avant l'évaluation du CC2, les étudiants nous rendent un compte rendu "d'entraînement" sur le premier TP de chimie organique, corrigé, mais non noté, pour les préparer au mieux au CC2
3. CC3 : 20% (compétence 5) : Compte rendu de chimie inorganique
Avant l'évaluation du CC3, les étudiants nous rendent un compte rendu "d'entraînement" sur le premier TP de chimie inorganique, corrigé, mais non noté, pour les préparer au mieux au CC3
4. CC4 : 40% (compétence 2, 3, 4) : moyenne des 3 notes de manipulation par atelier.
Chaque étudiant est évalué au travers de 3 ateliers de 20 minutes correspondants aux 3 "compétences pratiques" :
Compétence 2: une courte manipulation
Compétence 3: réaliser un montage
Compétence 4: effectuer une analyse et discuter le résultat obtenu

Gestion des ABJ et ABI :

Evaluations de comptes rendus CC2 et CC3 : Les étudiants ont au minimum 2 semaines pour effectuer chacun des comptes rendus.

Les TP alternent entre 4 TP d'orga et 4 TP d'inorga: Il y a donc 4 séances de TP (1 mois minimum) entre chaque demande de rédaction du compte rendu. (les CR ne sont pas tous à rendre en même temps)

Les comptes rendus sont à déposer en pdf sur moodle (ils peuvent les remettre depuis n'importe où sur la planète à n'importe quelle heure)

Aucune ABJ ou ABI possible pour cette évaluation

Pour les retardataires, nous ne bloquons pas la remise des CR après la date limite, moodle accepte les CR en indiquant le retard de l'étudiant.

Evaluations de comptes rendus CC4 : Cette évaluation a lieu à dates fixes (sur 2 jours): ABJ et ABI possible. En cas d'ABJ (pas ou peu d'étudiants en général), une substitution est proposée. Un étudiant a jusqu'à 5 jours pour notifier son absence, mais nous sommes opérationnels dès le lendemain du CC4 pour faire repasser l'épreuve.

Pas de seconde (= une note remplace toutes celles qui lui sont inférieures) dans les M3C de cette UE.

Argumentation du changement :

L'évaluation est constituée de 4 notes basées sur une évaluation des compétences. Il s'agit d'une UE de TP, aucune n'est récapitulative et ne peut prendre le pas sur les

autres. La notion d'épreuve de seconde chance ici n'a donc pas de sens et rend complètement caduc l'évaluation par compétence. Le CCI, composé de 4 notes (elle mêmes constituées de plusieurs épreuves) apparait suffisant pour qu'un.e étudiant.e valide cette UE en fournissant un travail régulier.

7 - TP synthèse PS - KCHSIL41

Description du changement :

4 notes :

1. CC1 : 20% (TP PPC) – 3 notes de CR
2. CC2 : 20% (TP chimie des matériaux) – 3 notes de CR
3. CC3 : 30% (TP Orga) – 3 notes de CR
4. CC4 : 30% (TP inorga) – 3 notes de CR

Pas de seconde (= une note remplace toutes celles qui lui sont inférieures) dans les M3C de cette UE.

Gestion des ABJ et ABI : si ABJ a un CR, 0 au CR en question, règle R12.

Argumentation du changement :

Nous demandons une modification des M3C pour l'UE de TP synthèse PS(KCHSIL41) qui regroupe des TP de Procédé Physico Chimique, Chimie des Matériaux et Chimie Organique-Inorganique.

Lors de la mise en place de cette UE, la note de CC4 était considérée comme note de seconde chance. Or nous demandons la suppression de ce caractère de seconde chance qui ne paraît pas adapté pour l'évaluation des Travaux Pratiques.

Ce changement n'entraînera pas beaucoup de difficulté pour les étudiants puisque chaque note de CC dans cette UE de TP est une combinaison d'au moins 3 notes de CR et d'une évaluation des compétences en séance. La note globale à l'UE correspond à pas moins d'une dizaine de notes ce qui permet à l'étudiant de valider avec une très bonne moyenne cette UE.